

LA LETTRE de Château-Chinon

Le mot du Maire

- Décembre 2006 -

Editorial

Ségolène Royal a été désignée largement sans contestation ; c'est la victoire de la démocratie. La large avance, bénéfique pour tout vainqueur quel qu'il soit, donne un élan, une dynamique et facilite les ralliements, emporte une adhésion massive. Ségolène Royal paraît solide et déterminée, ne varie pas, poursuit sa route, malgré les quelques escarmouches qu'ont provoqué certaines de ses déclarations, vite admises ou oubliées.

Donner « un désir d'avenir » à la France est une belle formule. Les Français manifestement sont séduits et souhaitent moins de précarité, plus de sécurité dans l'emploi, bref, un « ordre juste ». Une plus grande place faite aux citoyens dans ces choix politiques, une plus grande liberté de parole, une nouvelle manière de concevoir la politique pour reconquérir les classes populaires qui ont déserté notre camp. Il est vrai que l'abstention grandissante, la lassitude devant les promesses non tenues, les mensonges réitérés, les passe

droits trop facilement accordés - au chef d'Etat d'abord - démontrent à l'évidence que le système s'essouffle et que la démocratie représentative doit être revue pour que les Français ne se détournent pas de la politique ; tout en gouvernant à gauche, en réduisant les inégalités, réhabilitant le travail et sécurisant les écoles et la France. La violence à l'école est la pire qui soit. Elle entrave, au départ, tout ce qui était la force de la République et sa noblesse, la promotion sociale et l'égalité des chances. Tout au contraire, développons ces chances par le suivi individualisé de l'élève pour l'accompagner dans son accomplissement. Restons fermement campés sur nos bases laïques d'égalité, de tolérance, qui n'admettent ni différence, ni discrimination, tellement opposées à tout repli communautariste pervers et malsain.

Evidemment, le PS ne peut se renier, il ne peut oublier son histoire, son passé, ses choix fondamentaux de justice et

progrès social, de tolérance aussi. C'est à ce prix que le rassemblement se fera. Tout laisse à penser que Ségolène Royal saura conjuguer un socialisme adapté à un monde moderne en tenant compte de la formidable mutation sociale actuelle, et l'idéologie fondamentale dont nous avons héritée de Jaurès, Blum, Mendès France et Mitterrand.

Elle est, pour les socialistes, la candidate la plus apte à battre la droite et à attirer le vote utile d'autant que la confusion entre les programmes des candidats Chirac et Jospin n'est plus de mise, car personne ne doute des différences notables entre S. Royal et N. Sarkozy ; l'intérêt pour la politique en rebondit.

Elle peut, à sa manière, non pas changer le cours de l'histoire qui s'écoule inexorablement, mais peut être changer les événements qui l'écrivent.

Docteur René-Pierre SIGNÉ
Sénateur-Maire de Château-Chinon

Le Front Populaire. « cette embellie dans les existences obscures », selon la belle formule de Léon Blum, commémore son 70^{ème} anniversaire. Il mérite que l'on s'en souviennne.

En janvier 1936 est adopté le règlement et le programme du Front Populaire. Février 36 marque l'arrivée d'un premier Front Populaire en Espagne. En France, le 3 mai, les partis du Front Populaire deviennent majoritaires. Les communistes, prônent dans une « jolie » formule, « le soutien sans participation » ; surprise, le gouvernement comporte trois femmes alors qu'elles ne sont ni électrices, ni éligibles ! Entre les élections du 25 avril et du 3 mai et l'installation du nouveau gouvernement le 4 juin, se déclenche, dans la joie et dans l'enthousiasme, le plus grand mouvement de grève qu'ait connu notre pays. Les grèves ? L'esclavage dans l'usine, la souffrance accumulée, tout ce que le patronat avait réussi à imposer depuis la défaite ouvrière de 1919-1920. Voilà la cause profonde, essentielle des grèves.

Le 4 juin, les accords de Matignon prévoient l'augmentation des salaires, la reconnaissance de la liberté syndicale, l'élection des délégués du personnel dans les entreprises.

Les 40 heures et les congés payés resteront dans la mémoire des Français comme le point culminant des avancées sociales. 36, c'est pour toujours dans l'imaginaire national, les cortèges de travailleurs qui, en vélo ou en transport en commun, partent pour la première fois voir la mer. Devant ces ouvriers partant en vacances, Blum disait que « l'idée de loisir réveillait même une espèce de coquetterie naturelle et simple, tout cela me donnait le sentiment que j'avais, malgré tout, apporté une espèce d'embellie, d'éclaircie dans les vies difficiles et obscures ».

Les vacances sont aussi le résultat de l'action de Léo Lagrange, un avocat girondin, élu dans le Nord, secondé par sa femme Madeleine, avocate comme lui. Ils feront des loisirs autre chose que le non travail **une ouverture sur le monde.**

L'action des socialistes permet l'introduction de mesures qui améliorent le sort des travailleurs. Ils introduisent à l'intérieur du régime capitaliste des réformes contraires à l'essence du système. Le gouvernement de Front Populaire est le premier qui ait tenté parallèlement à son effort de transformation matérielle de la vie ouvrière, d'offrir à la collectivité une **nourriture culturelle en tant que droit, que bien commun.** Mais ses jours sont comptés ! Après le rejet par le Sénat de son dernier programme financier, Blum démissionne le 20 juin 1937.

D'ailleurs, le Front Populaire est confronté, dès juillet 36, à la guerre d'Espagne et à la non intervention imposée par l'Angleterre ;

ce qui le divise et, en vérité, le frappe déjà à mort. Le souvenir de la boucherie de la première guerre mondiale, même si le régime nazi devient menaçant, domine les débats. De nombreux militants adoptent le « plus jamais ça » des anciens combattants. Les pacifistes se regroupent autour de Paul Faure et approuvent les accords de Munich du 30 septembre 38 alors que Blum s'écrie « la guerre est probablement écartée. Mais dans des conditions telles que moi qui n'ai cessé de lutter pour la paix, je n'en puis éprouver de joie et que je me sens partager entre un lâche soulagement et la honte ».

On ne prendra pas de risques mais nous serons tout de même acculés un an après à la guerre car Hitler veut sa guerre et évidemment il l'aura ; pour le plus grand malheur de l'Allemagne d'abord, et du monde.

DIM

La situation de DIM paraît gravissime à Château-Chinon. Malgré tous nos efforts réunis -municipalité, Conseil Général, Conseil Régional- malgré nos appels répétés et des rendez-vous demandés chez le Ministre, malgré les questions posées tant à l'Assemblée par Christian Paul ou que celle que j'ai posée au Sénat, malgré les luttes syndicales courageuses, tenaces, épuisantes, le site de Château-Chinon paraît fort menacé par des délocalisations sur Autun et hélas aussi, sur la Chine où la production est évidemment moins coûteuse.

Reste à négocier, si le site était délocalisé, une possible reconversion pour les salariés et pour le site lui-même ; on s'y emploiera. On doit, par un plan social que les syndicats ont arraché avec beaucoup de pugnacité -et leur mérite est grand car ils ont subi pression et chantage- arriver à un premier objectif qui serait de zéro chômeur (retraites anticipées, transferts possibles à Autun de salariés, départs volontaires, etc.). Mais dire cela n'est peut être pas dire vrai car il y a des propositions, probablement inacceptables, qui ne seront pas acceptées. La possibilité d'embauche à Autun n'est pas une fin en soi ; elle est un pis aller qui entraîne des contraintes et des frais supplémentaires, à fortiori si l'on habite loin de Château-Chinon, dans le Bazois par exemple.

Mais notre premier objectif reste encore de sauver le site mais dans des conditions correctes car jusque là, une possibilité de permanence squelettique du site était envisagée mais dans des conditions sociales et économiques inacceptables. La possibilité d'une reconversion, d'une revitalisation pourrait être aussi discutée avec la direction et le Ministre. Mais le

Ministre vient d'annuler un dernier rendez-vous, ce qui a provoqué notre réaction et le communiqué que l'on a pu lire dans la presse et une interpellation de Christian Paul à l'Assemblée Nationale. Notre déception est grande et vive notre protestation. **Car l'Etat doit s'engager** dans une situation aussi dramatique et sa dérobade actuelle est mal ressentie.

Une conjoncture économique que l'on dit favorable

La consommation toujours soutenue des ménages devrait permettre à la France en 2007 de résister au ralentissement attendu de l'économie mondiale, caractérisé par le ralentissement américain, la décélération des économies asiatiques et un durcissement des politiques monétaires et budgétaires. Selon l'INSEE et le gouvernement qui s'appuie sur ces chiffres, le PIB de la France devrait progresser de 2,5% dans l'année. En vérité, sa progression ne dépassera pas plus de 1,9 à 2 %. Les ménages devraient, nous dit-on, profiter l'an prochain de la hausse de leur pouvoir d'achat, grâce au reflux des prix du pétrole, à la hausse des créations d'emplois et aux baisses d'impôts programmées pour début 2007. Autre nouvelle, le taux de chômage devrait être revenu à son niveau de mars 1983 à 8,2 % en juin 2007, contre 8,8 % aujourd'hui. Les économistes tablent sur 243.000 créations nettes d'emplois pour 2006 (dont 138.000 dans le secteur marchand), puis 115.000 au premier semestre 2007 (dont 73.000 dans le secteur marchand). Comment ne pas se réjouir, mais comment ne pas constater que la réalité, le vécu quotidien est en complète discordance avec ces chiffres ? On sait que les emplois créés sont des emplois aidés, donc précaires, et qu'il s'agit d'emplois de service. Jamais, et on le constate à Château-Chinon, les délocalisations n'ont été aussi évidentes, aussi douloureuses (Dim, Faurecia). L'affichage de tels chiffres et l'aplomb avec lequel ils sont assénés, tant par les médias, que par le gouvernement, sont choquants. On aimerait bien que ces jolies statistiques se reflètent un peu plus dans la réalité, notamment chez nous, dans la Nièvre, où les emplois disparaissent chaque jour.

Maisons de services

La Maison de la Solidarité ouvre ses portes. Magnifique réussite, beau bâtiment dont la cour intérieure aménagée rehausse la perspective.

Ce bâtiment recevra divers services à vocation médico-sociale : centre social, unité territoriale d'action médico-sociale (UTAMS – conseil général), mission locale et association logement, réseau de

santé, services de sécurité sociale, MSA, CAF, service décentralisé de l'ANPE, etc. Ces services seront positionnés côte à côte mais devront –et c'est là la nouveauté et peut être l'essentiel- travailler ensemble, se mutualiser. Un relais accueil, placé dès l'entrée, pourra donner toute indication et interroger à distance par visioconférence les services centraux les plus compétents. Château-Chinon sera le relais central du pays Nivernais-Morvan comme la Maison de la Solidarité en sera la maison médico-sociale centrale.

Les relais-accueil, qui sont au service des usagers, pourront interroger en image directe le centre de Château-Chinon qui apportera le renseignement demandé ou servira de relais, d'où un gain considérable en temps et en distance.

La Maison de l'Enfance qui regroupe crèche, halte garderie, réseau d'assistantes maternelles, consultation de nourrissons, services du centre social plus particulièrement tournés vers les enfants et les adolescents, ouverts sur le beau parc, pour en parfaire l'attrait.

C'est une belle réalisation qui va aussi ouvrir dès janvier 2007 et dont le rez-de-jardin déjà occupé est depuis longtemps fonctionnel. Le parc sera aménagé. Dans sa partie haute, s'ouvrira un grand parking pour tous les salariés mais aussi pour les usagers des services voisins et de l'école maternelle. La réalisation de ce parking a pris quelque retard ; il ne sera terminé qu'en avril ou mai.

Le Centre pour handicapés devrait ouvrir au printemps 2007. Une vingtaine d'emplois seront créés dont 14 environ d'accompagnants ou aides-éducateurs. Ces postes nécessitent une formation particulière déjà acquise mais quelques formations seront assurées sur place. Le personnel non spécialisé sera réduit à des emplois de maintenance ou de surveillance et à un poste de secrétariat. Les emplois créés ne seront pas très nombreux mais ils ne sont pas négligeables ; on peut aussi espérer un développement ultérieur.

Le Boulevard de la République va connaître une rénovation : Casino, Caisse d'Epargne vont contribuer à le meubler à nouveau en attendant l'installation programmée pour l'automne 2007 de la Maison de la Communauté de Communes et de l'Office du Tourisme dans les anciens bâtiments Pasquet. D'autres réalisations sont prévues.

Ce sont autant de pages qui se tournent, ainsi va la vie locale. Les bâtiments se transforment, changent de destination, ouvrant une autre histoire. On peut regarder avec regret les cartes postales – pas si anciennes- qui nous montraient un

autre Château-Chinon peut être plus riche en commerces, plus vivant, moins encombré de voitures mais qui connaissait aussi ses difficultés de vie. La société rurale aujourd'hui subit de plein fouet les effets de la désertification du monde rural et de ses ratages. Notre société fonctionne dans la violence, y compris économique, à l'inverse de la promesse républicaine de l'égalité pour tous et d'ascension par le travail. Nous sommes au bout de la chaîne et subissons le plus.

Délinquance

La loi de prévention de la délinquance, adoptée à l'Assemblée Nationale et qui doit revenir devant le Sénat, municipalise « l'insécurité ».

Le maire sera plus exposé après une véritable défausse de l'Etat sur les collectivités et leurs responsables. Les maires seront associés à la définition des actions de lutte contre l'insécurité, ils pourront même, dans les villes importantes, mettre en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel pour les enfants en âge scolaire, l'excuse de la minorité devant être motivée par le juge.

Le maire devenu « pater familias » ! Les députés veulent, à la demande de M. Sarkozy, leur donner plus de pouvoir. Or, ils croulent déjà sous les charges de travail et les responsabilités assumées. Le maire ne veut pas être en plus le pivot de la délinquance « ni shérif, ni juge ».

Ce projet de loi répressif souhaite attribuer aux maires des pouvoirs plus importants dépassant la simple prévention pour se rapprocher de la répression. Par exemple, le droit de rappel à l'ordre devant les parents, pouvoir quasi judiciaire pour des faits qui ne relèvent d'aucune infraction.

Les maires n'y sont pas favorables. Ils risquent d'y perdre l'autorité morale qu'ils pouvaient exercer auprès des familles et des mineurs eux-mêmes. Certes ils sont des acteurs majeurs de la prévention mais pas le premier maillon de la chaîne pénale et pour cette politique de prévention, de quels moyens disposent-ils ? Evitons la confusion des pouvoirs et des responsabilités qui aboutirait à confier au maire des missions qui relèvent du procureur.

Affirmer la priorité préventive n'est pas s'interdire la répression mais privilégier l'action éducative, seule démarche juste pour combattre la délinquance. Ce texte sécuritaire ne fait aucun cas de l'aggravation des inégalités sociales, de la précarisation, de la dégradation de l'habitat, de l'éducation scolaire. Un mineur délinquant est souvent un humain qui souffre, il n'y a pas de chromosome

du crime et la politique ultra sécuritaire n'est pas efficace contre la récidive. Peut-être conviendrait-il de tenir d'autres discours sur l'adolescence.

En vérité, insertion sociale et prévention de la délinquance sont sœurs. La prévention s'impose d'abord à l'école et nous réclamons des postes d'enseignants, de surveillants, des psychologues, des infirmières, etc. 6 % des jeunes sortent sans qualification, 18 % sans diplôme. Le désintérêt manifeste pour ces missions premières de l'école est lourd de conséquences.

Privatisation de GDF

La privatisation de GDF, c'est raté. C'était une privatisation risquée et dangereuse, un projet de fusion bâclé, d'ailleurs hasardeux sur les conséquences qu'il implique. M. Sarkozy s'était pourtant engagé à ne pas privatiser GDF ! Mais on résiste mal à la pression des actionnaires de Suez.

La justice a imposé un délai supplémentaire, preuve que le projet pouvait être néfaste, d'autant que les droits des salariés n'étaient pas respectés. Le Conseil Constitutionnel sera lui aussi réticent à la privatisation d'un réseau de transport et de distribution qui devrait rester un service public de proximité.

Enseignement scolaire et enseignement en milieu rural

L'enseignement scolaire est bien plus qu'une question d'école qui concernerait uniquement les élèves et les enseignants, c'est une question d'avenir, une question centrale. Les élèves sont les citoyens de demain, l'école c'est la France de demain. L'importance de l'enjeu mérite que l'on s'y consacre avec sérieux et exactitude.

Le budget de l'enseignement scolaire devrait donner à l'école les moyens d'être un outil de promotion sociale, de formation citoyenne et humaniste pour qu'elle évite d'être un lieu de confrontation sociale. Mais le gouvernement se réfugie derrière l'orthodoxie financière et le respect de l'équilibre des comptes pour réduire l'encadrement des élèves et mettre ainsi en danger leur avenir.

Cette vision bien trop comptable du budget nous déçoit. Alors que la pause démographique aurait dû permettre de repenser les pratiques pédagogiques en abaissant le nombre d'élèves par classe, en particulier dans le domaine de l'éducation prioritaire, il n'en sera pas ainsi car ce n'est pas le but recherché.

Cette égalité des chances, si souvent évoquée, passe aussi par l'égalité entre les territoires. Or, les zones rurales souffrent deux fois : de leur handicap géographique et économique mais aussi de l'indifférence dont elles sont l'objet. Les lacunes

flagrantes en matière d'éducation ne font qu'aggraver la situation.

Et la présence de l'école rurale ne se limite pas à un simple enjeu éducatif. Face aux transformations démographiques et économiques qui affectent les campagnes, l'école rurale est également un enjeu d'aménagement du territoire, qui concerne aussi bien l'Etat que les collectivités locales. Dans bien des cas, le réseau scolaire, en particulier dans le premier degré, apparaît ainsi comme l'un des derniers maillons de proximité du service public et les fermetures de classes, ou d'écoles, même si elles sont pédagogiquement justifiées, sont toujours ressenties par les acteurs locaux comme un facteur de dévitalisation et de marginalisation, voire comme une forme de rejet de la République à l'égard de certains des siens.

L'école est la clé de voûte de la citoyenneté. Elle a été le creuset de la réussite républicaine. Elle vit cependant une transition difficile qui lui impose une évolution dans sa façon d'enseigner, de nouer un lien avec la société tant rurale, qu'urbaine et suburbaine. Le niveau scolaire moyen s'est certes élevé mais l'élitisme républicain s'est enrayé, l'ascenseur social impulsé par l'école s'est bloqué. Les élites se reproduisent entre elles, l'école, qui devait promouvoir les plus modestes et les déshérités, accentue la discrimination, ce qui devrait nous amener à revoir sa structuration, sa construction pédagogique en y intégrant bien des enseignements nouveaux mais aussi la citoyenneté et l'analyse des images trop vite et mal assimilées par les enfants.

A Château-Chinon, la municipalité a fait le choix difficile mais fructueux de développer les services périscolaires afin que l'on puisse trouver pour les enfants, comme ils existent pour les personnes âgées, des services adaptés à leurs besoins. Château-Chinon possède une crèche ouverte aux enfants du canton pour 12 à 15 enfants, une halte-garderie, deux garderies périscolaires, un service d'aide aux devoirs, un centre culturel ouvert aux écoles et au centre social qui ne manque pas d'y développer des activités intéressantes, éducatives, un bassin d'apprentissage de la natation (véritable piscine couverte) que nous allons rénover avec soin en y consacrant, avec l'aide du Conseil Général et du Pays Nivernais-Morvan, une somme considérable. Notre volonté d'être une ville d'appui dans le Morvan nous invite à nous ouvrir aux écoles du canton et au-delà, en assurant nous-mêmes, aussi longtemps que nous le pourrons, les financements des remises en état.

La Poste

Les bureaux de Poste des principaux chefs-lieux de cantons vont devenir des bureaux centraux. Les bureaux des communes périphériques seront en quelque sorte mis en tutelle, ils dépendront du bureau central.

On devine l'avenir de ces bureaux dits de proximité qui, à terme, même si ce n'est pas formellement dit, deviendront des agences communales. Mais l'obligation faite aux agents d'assurer, bien que centralisés, le fonctionnement des bureaux cantonaux voisins dégradera les conditions de travail.

Les projets de La Poste inquiètent sur tous les points :

Le projet terrain, d'abord, réduira les effectifs en réduisant les heures d'ouverture ou pire, pourra conclure à la fermeture de certains bureaux de proximité. Les maires seront mis devant cette alternative douloureuse d'avoir à choisir entre une agence postale devenue communale ou sa suppression pure et simple, en sachant qu'agence postale impliquera, à plus ou moins long terme, la prise en charge par la commune de l'employé postal devenu agent communal, à moins que l'on ne choisisse la formule des relais-postes sis dans des commerces, ce qui est loin d'être séduisant tant pour la commodité, que pour la confidentialité.

La directive facteur d'avenir, ensuite, prévoit comme pour aggraver les choses :

- la réduction des équipes de remplaçants et la mise en place de l'auto-remplacement au sein des équipes (jusque là un volet de remplaçants était prévu correspondant à 25 % des effectifs)
- la modulation du nombre d'agents en fonction du volume du courrier (c'est-à-dire travail variable et fluctuant)
- le développement du travail du samedi pour les plis publicitaires où les clients seraient plus « disponibles » (surtout dans les villes).

Ensuite, la directive cap qualité courrier entraînera le regroupement des centres de tri départementaux au sein des grandes plates formes industrielles de courrier d'où la suppression d'emplois et la dégradation du service.

Et le projet développement et compétitivité des centres pour compléter, prévoit de supprimer 1.000 emplois par an sur les 18.000 des centres régionaux financiers.

- nous sommes totalement opposés à cette dérive dans son ensemble.

OGM

En ce qui concerne les OGM, il y a deux écueils à éviter : la diabolisation et l'euphémisation, le « rien de pire » et le « ce n'est rien ». La conviction générale

est que rien ne permettra de progresser sur le sujet tant que le public aura le sentiment qu'on lui cache des informations. La démocratie c'est la transparence. L'examen en première lecture du projet de loi relatif aux organismes génétiquement modifiés a été marqué par la transposition de deux directives européennes qui visent à adapter la réglementation européenne à l'évolution des connaissances scientifiques et à harmoniser les pratiques communautaires. Il s'agit également d'encadrer l'utilisation des OGM en milieu ouvert ou confiné, à des fins de recherche ou de mise sur le marché. Le projet de loi introduit un certain nombre de mesures nouvelles comme, une obligation d'information et de consultation du public élargie, une évaluation approfondie des OGM en termes de santé publique et d'environnement, une limitation à dix ans des autorisations de mise sur le marché, une obligation d'étiquetage des OGM. Afin d'assurer une plus grande cohérence à l'expertise scientifique et de renforcer l'accès à l'information du public, il est décidé de fusionner les trois instances consultatives existantes au sein d'une instance unique d'évaluation, le Conseil des biotechnologies.

Sur le fond, les plantes génétiquement modifiées ne peuvent être acceptées par notre société que si elles présentent des avantages certains et si leur éventuelle mise sur le marché est dénuée de toute arrière-pensée commerciale prédatrice, notamment en matière de brevet délivré au vivant. Mais la médecine ne peut se passer de recherches. Le maintien d'une recherche de haut niveau est essentiel pour préserver notre capacité d'innovation, d'expertise et notre autonomie de décision, dans un domaine où nous risquons de nous faire imposer des choix de société. Il faut développer l'indispensable recherche médicale à long terme sur les effets des OGM. Cette recherche doit évidemment être strictement encadrée. Les études et recherches sur les cellules embryonnaires, en dehors de toute idée de clonage, sont la voie la plus féconde pour accéder à une thérapeutique efficace concernant les maladies génétiques et en concernant bien d'autres acquises tout au long de la vie.

L'examen de ce projet de loi aurait dû faire que l'autorisation des OGM soit fortement encadrée et que les entreprises du secteur soient bien conscientes de leurs responsabilités. Car elles vendent plus que de simples semences, et on ne joue pas avec la nourriture génétiquement modifiée. Il faut là être prudent comme sur les applications médicales. La prudence comme la mesure sont des valeurs cardinales de la délibération démocratique.

